



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 15 RUE DES REMPARTS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code de la Route,
VU l'article 610-5 du Code Pénal,
VU la demande écrite de Monsieur DE JÉSUS LUCAS Matis en date du 2 octobre 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de chargement de mobilier au droit de l'immeuble sis 15, rue des Remparts à Pont-Audemer,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur DE JESUS LUCAS Matis est autorisé à stationner un véhicule de type RENAULT MASTER 1 immatriculé BW-810-PD et à fermer la rue des Remparts le temps du déchargement de mobilier et encombrants au droit de l'immeuble sis 15, rue des Remparts à Pont-Audemer, le samedi 1er novembre 2025 afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La signalisation réglementaire et une barrière de sécurité seront mises en place par les services techniques communautaires, le vendredi 31 octobre 2025, à hauteur du 15, rue des Remparts (parking) afin de garantir la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, Monsieur DE JESUS LUCAS Matis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 8 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS